Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	Hélimax / SAF	06.22.81.23.25
Aéronef (type couleur immatriculation)	AS 350 B3 F-HJCG Ecureuil	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	Privé	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
24/09/21	Chalet Mr Bounous	parking Dormillouse		3		

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° 556 / 2021

Suivi par : Annick Martinet

à Gap, le 20/09 / 2021

Le Directeur,

Le Directeur Adjoint,

DURAND